

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN91

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A l'alinéa 378, après le mot : « loi », insérer les mots : « de programmation militaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel